## Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2014 DE LA COMMISSION

Nom du fournisseur ou marque commerciale (a) (b) :	Bosch
Adresse du fournisseur (a) (b) :	BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany
Référence du modèle (a) :	WGB244AAFG

## Paramètres généraux du produit:

Paramètre	Valeur		Paramètre	Valeur		
	9.0		Dimensions en cm (a) (b)	Hauteur	85	
Capacité nominale (d) (kg)				Largeur	60	
				Profon- deur	59	
IEEW (d)	26.1		Classe d'efficacité énergétique	<b>A</b> (d)		
Indice d'efficacité de lavage (d)	1.031		Efficacité de rinçage (g/kg) (d)	5.0		
Consommation d'énergie en kWh par cycle, sur la base du programme «eco 40-60». La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	0.248		Consommation d'eau en litres par cycle, sur la base du pro- gramme «eco 40-60». La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utili- sation de l'appareil et de la dureté de l'eau.	47		
Température maximale à l'in- térieur du textile traité <sup>(d)</sup> (°C)	Capa- cité nomi- nale	27	Taux d'humidité résiduelle (d) 53.0		.0	
	Moitié	24	(%)			
	Quart	22				
Vitesse d'essorage <sup>(d)</sup> (t/m)	Capa- cité nomi- nale	1400	Classe d'efficacité d'essorage	B (d)		
	Moitié	1400	(d)			
	Quart	1400				
Durée du programme <sup>(d)</sup> (h:-min)	Capa- cité nomi- nale	3:40	Туре	Pose libre		
	Moitié	2:50				
	Quart	2:35				

1 03.02.2025

Émissions de bruit acoustique dans l'air (d) [dB(A) re 1 pW]	71	Classe d'émissions de bruit acoustique dans l'air (d) (phase d'essorage)	А
Mode arrêt (W) (le cas échéant)	0.50	Mode veille (W) (le cas échéant)	0.50
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4.00	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	2.00
Durée minimale de la garantie	24 mois		
Ce produit a été conçu pour li	Non		

## Informations supplémentaires (a) (b) :

Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 9, du règlement (UE) 2019/2023 de la Commission: www.bosch-home.com/energylabel

- (a) Cet élément n'est pas considéré comme pertinent aux fins de l'article 2, paragraphe 6, du règlement (UE) 2017/1369.
- (b) Les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.
- <sup>(c)</sup> Si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données.
- (d) Pour le programme "eco 40-60".

2 03.02.2025